

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS21

présenté par

Mme Brenier, M. Reda, M. Bourdeaux, M. Bony, M. Grelier, Mme Corneloup, M. Brun,
Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Kamardine, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Poletti,
Mme Trastour-Isnart, M. Vatin et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 62, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.